

Viticulture

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Viticulture région Centre sont les suivantes :

CDA 41, CDA 37, CRAC, SICAVAC, IFV Val de Loire Centre, Viti Vini, PhytoService, Espace Vigne, Soufflet Vigne, VitAgri, COPAC, Renaud SA, LVVD, Syndicats AOC Coteaux du Vendômois, AOC Valençay, AOC Orléans, Cave des Producteurs de Montlouis, Cave des Coteaux du Vendômois, Cave des Vins de Bourgueil, Cave des Producteurs de Vouvray.

Le rédacteur du BSV Viticulture est la CDA 41 : Michel BADIER

Présentation du BSV Vigne et réseau d'observations 2010

• Rappel du contexte

Dans le cadre du plan Ecophyto 2018 de réduction des usages de pesticides, le Ministère de l'Agriculture a souhaité un renforcement des réseaux de surveillance des bios agresseurs dans le domaine végétal. Un nouvel outil d'information pour les professionnels a été mis en place :

- le Bulletin de Santé du Végétal (BSV). Le BSV établit régulièrement la situation phytosanitaire de la région. La Direction de publication est confiée à la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre.

• Objectifs de cette nouvelle formule

Les réseaux de surveillance des bios agresseurs doivent permettre :

- la détection précoce d'organismes nuisibles, le suivi des organismes réglementés et non réglementés,
- la connaissance de l'état sanitaire (raisonnement des itinéraires techniques pour réduire les phytosanitaires), la veille sur les risques sanitaires émergents,
- la mise en évidence des effets non intentionnels des produits de protection des cultures.

Plus spécifiquement, le BSV ne doit contenir **aucune préconisation** (définie comme : « action visant à recommander vivement un traitement »). La direction du SRAL indique que le BSV doit pouvoir être lu par tous, et participer à la réduction attendue des usages de pesticides.

• Organisation du BSV pour 2010

Ce bulletin est élaboré dans le cadre d'un partenariat entre différentes structures professionnelles. Pour la filière vigne, il s'agit des Chambres Régionale et Départementales d'Agriculture du Centre, l'IFV Angers, la SICAVAC, la FREDON Centre, la FDGDON, les caves coopératives du Centre et de nombreuses structures privées : elles sont toutes citées en entête. La supervision de ce dispositif est assurée par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt du Centre / Service Régional de l'Alimentation.

Réseau d'observations et mode de diffusion

Le BSV est alimenté par un réseau d'observations qui permet d'acquérir des données mutualisées et fiabilisées grâce à un protocole commun. En région Centre, ce réseau est constitué de parcelles réparties sur 5 zones :

- **Indre et Loire** : 21 parcelles
- **Loir et Cher** : 18 parcelles
- **Indre** : 3 parcelles
- **Loiret** : 4 parcelles
- **Cher** : 17 parcelles

Le réseau est composé :

- de parcelles de références (suivi hebdomadaire de parcelles traitées),
- de témoins non traités,
- de parcelles flottantes (signalement de symptômes occasionnels),
- d'un réseau de piégeage.

Nous utiliserons des modèles de prévisions des risques parasites en particulier :

- « Potentiel Système » avec IFV Val de Loire
- Tordeuses avec la FREDON

Sur les parcelles de référence, tous les bio agresseurs majeurs de la vigne seront observés (*Mildiou, Oïdium, Black-rot, Botrytis, Vers de la grappe, Cicadelles*).

D'avril à août, pendant la période végétative, le BSV sera publié chaque semaine, le mardi après-midi, en ligne sur les sites :

- du SRAL : <http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/>
- de la CDA 37 : <http://www.indre-et-loire.chambagri.fr>
- de la CDA 41 <http://www.loir-et-cher.chambagri.fr>

ainsi que sur le sites des partenaires.

Prochain BSV fin Avril.

Ce qu'il faut retenir

Cette année 2010 doit permettre de consolider le fonctionnement du réseau et le contenu du BSV grâce aux retours et remarques constructives de chacun tout au long de la campagne.

La qualité du BSV et les services qu'il pourra rendre, sont de la responsabilité de tous (lecteurs comme observateurs) !
